



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 30 juillet 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire** au sujet du **renforcement du partenariat entre le Luxembourg et le Rwanda dans le domaine de la coopération au développement.**

La coopération au développement luxembourgeoise poursuit une politique d'intervention ciblée dans un nombre restreint de « pays partenaires ». Ces pays partenaires comprennent le Cabo Verde, le Sénégal et le Laos. De plus, le Luxembourg soutient des projets dans des "pays à projets", dont aussi la République du Rwanda.

Lors de sa déclaration sur la Coopération luxembourgeoise à la Chambre des député.e.s de 2021, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Franz Fayot avait proclamé que les relations avec le Rwanda seront davantage approfondies et que la coopération y visera notamment à soutenir le développement durable du secteur financier.

Dans ce contexte, en juin 2024 un Memorandum of Understanding (MoU) fut signé entre le Luxembourg et le Rwanda. Selon un communiqué de presse¹ de la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire le MoU prévoit « le renforcement du partenariat entre le Luxembourg et le Rwanda dans le domaine de la coopération au développement. Le MoU précise davantage les secteurs de coopération prioritaires, qui sont l'éducation, la formation et l'insertion professionnelles, la résilience climatique, l'adaptation et la durabilité environnementale ainsi que la finance inclusive et innovante. L'égalité des genres, la bonne gouvernance et les droits humains ainsi que la digitalisation sont intégrés en tant que priorités transversales. »

Dans ce contexte, je voudrais demander les renseignements suivants à Monsieur le Ministre :

- 1. Outre la définition des secteurs prioritaires de coopération, quels engagements ont été pris par le Gouvernement avec la signature du MoU ?**
- 2. Existe-t-il une feuille de route en ce qui concerne le renforcement du partenariat entre le Luxembourg et le Rwanda dans le domaine de la**

¹ https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2021/11-novembre/17-fayot-declaration-cooperation-luxembourgeoise.html

coopération au développement ? Dans l'affirmative quelles sont les étapes prévues ?

3. Le MoU donne-t-il plus de précisions en ce qui concerne des futurs projets et programmes de coopération entre les deux pays ? Dans l'affirmative quels programmes et projets – outre ceux déjà lancés - sont prévus ?
4. Vue la diversité des secteurs de coopération prioritaires prévus dans le MoU, est-ce que le Gouvernement prévoit une approche pangouvernementale dans le contexte de la coopération avec le Rwanda ?
5. Est-ce qu'il est prévu qu'à court ou moyen terme la République du Rwanda devienne « pays partenaire » de la coopération au développement luxembourgeoise ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Joëlle Welfring
Députée